ART. 42 N° II-AC130

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT

Nº II-AC130

présenté par

M. Caron, rapporteur et les membres du groupe La France insoumise - Nouveau Front Populaire

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Audiovisuel public »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
France Télévisions	0	0
ARTE France	0	0
Radio France	0	0
France Médias Monde	1 000 000	0
Institut national de l'audiovisuel	0	0
TV5 Monde	0	0
Programme de transformation	0	1 000 000
TOTAUX	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de relever d'un million d'euros la dotation de France médias monde pour tenir compte des contraintes particulières de cette entreprise et corriger la trajectoire budgétaire proposée par le PLF.

France médias monde réunit France24, Radio France internationale et Monte Carlo Doualiya.

ART. 42 N° II-AC130

Le PLF dote le programme 375 de 302,9 millions d'euros, dont 30,8 millions d'euros au titre de la compensation des effets fiscaux de la suppression de la contribution à l'audiovisuel public. En complément, France Médias Monde devrait bénéficier des crédits du programme de transformation 383 à hauteur de 2,03 millions d'euros. Ce montant est inférieur de 7 millions d'euros à la trajectoire financière associée au projet de COM.

Parmi les chaînes de l'audiovisuel public, France Médias Monde est celle dont les moyens sont les plus contraints.

L'amendement propose de prélever 1 million d'euros de l'action 1 France Télévisions du programme 383 Transformation et d'affecter ce montant à l'action 1 France médias monde du programme 375 France médias monde. Le Gouvernement est cependant invité à gager cet amendement afin d'éviter d'en faire reposer le coût sur France Télévisions qui connaît lui-même une coupe budgétaire vis-à-vis de ses contrats d'objectifs et de moyens.